

Quelques précisions magistérielles anciennes : autour de l'absolutisation du temps terrestre et de la notion inventée d'un « jugement général »

Un document du Magistère a pour but principal de mettre en garde contre des doctrines erronées, pas de dire rigoureusement la Révélation ; ce qui prime, c'est donc le côté négatif. Et il est heureux qu'il en soit ainsi. La foi, ce n'est pas répéter des formules ou des images, c'est, quand elles existent, percevoir ce qu'il y a derrière.

Au Concile de Florence (1439) fut lue la profession de foi envoyée, en 1267, à Michel VIII Paléologue, empereur de Constantinople, un texte intégré dans les conclusions de ce Concile. Ce texte visait une tendance des théologiens grecs à penser que le sort des morts n'est pas fixé avant une sorte de Jugement général. Et, en attendant ce jour, ni les âmes pures ne jouissent de la béatitude céleste, ni les pécheurs ne subissent les tourments de l'Enfer. Le Concile répond que, après leur mort, les saints sont reçus « *mox in Caelum* » c'est-à-dire « peu après, bientôt, au Ciel » tandis que les pécheurs sont condamnés à « *mox in infernum descendere* », « descendre bientôt en Enfer ». Notons que le mot « *infernum* » servait encore à désigner aussi bien l'Enfer, lieu propre des démons (*Gehenna*), que « les enfers » en français ou « lieu » du passage (*Shéol*) : cette grave confusion terminologique ajoutait encore aux autres confusions, comme nous le verrons.

Quand on absolutise le temps des horloges

Ici, le problème était de penser pour l'Au-delà un temps autre que celui du temps terrestre mesurable et de ne pas y projeter un temps se comptant en années, en jours et en heures. Les Grecs n'y parvenaient pas, mais les pré-rationalistes et moralistes occidentaux non plus – alors que tous pouvaient constater que, même sur terre, divers « temps » existent que celui de la matière, le temps biologique étant autre chose, et le temps psychologique, autre encore. L'absolutisation du temps terrestre dans l'Au-delà était donc commune, mais pas de même manière : pour les Grecs, les défunts doivent attendre patiemment la Venue glorieuse sur terre et son Jugement pour être jugés, tandis que les latins défendaient l'idée d'un « premier jugement » à l'instant « t+1 » de leur mort (voir parcours 4), lequel sera suivi par un deuxième jugement dit « général » – mais il n'y en aura pas de troisième. Faire du temps matériel terrestre un absolu et le projeter dans l'Au-delà apparaît particulièrement ridicule depuis le début du 20^e siècle (Pointcarré, Einstein), mais cette manière de voir est encore celle de nombreux théologiens en ce troisième millénaire.

Il nous intéresse de voir que le Magistère affirme que le sort des défunts n'attend pas des siècles ou des millénaires, mais « *mox* », *bientôt* après la mort constatable. L'emploi de cet adverbe est très important, car si le Concile de Florence avait voulu dire *immédiatement, aussitôt après, tout de suite* après la mort, il aurait employé l'adverbe « *statim* » qui a cette signification en latin. En d'autres mots, ce Concile laisse clairement entendre qu'un devenir advient avec une sorte de temps après la mort – c'est-à-dire un passage –, contrairement à ce qui est généralement écrit ou compris. Certes, il ne fait pas le lien avec la descente de Jésus « aux enfers » à cause de la géographie de l'Enfer imaginée alors (voir plus bas), et à cause de l'absence, à l'époque, d'un terme propre pour désigner ce passage où le Christ nous a précédés (et a précédé tout défunt, cf. CEC n° 634-635), *Shéol* ou *enfers*. La prudence de ce Concile était donc méritoire et évita d'enfermer la compréhension de la Révélation dans les carcans pré-rationalistes en vogue dans les milieux universitaires.

Le jugement dit « général »

Parmi les carcans qui menaçaient la foi, il y avait (et il y a toujours) un qui fut involontaire et dû au Credo promulgué à Nicée-Constantinople (325. 381). Celui-ci ne se voulait pas autre chose qu'un bref résumé de la foi proposée aux fidèles et axé sur les questions qui suscitaient des divergences à

l'époque, autour de la double nature du Christ. Les autres points de foi furent mentionnés l'un derrière l'autre juste pour mémoire. C'est ainsi qu'il indiqua sommairement que Jésus viendra « pour juger les vivants et des morts » (ou « les morts et des vivants » selon l'ordre curieux qu'indiquent certaines traditions liturgiques orientales). Une telle formule pouvait aisément susciter un amalgame entre le Jugement des vivants lors de la Venue glorieuse et la Rencontre des défunts, qui n'est précisément pas un jugement (Jn 3,19-21) : quand Jésus parle de lui-même comme Juge, c'est toujours et uniquement en rapport avec sa venue glorieuse – et souvent en lien avec l'image du « Fils de l'homme », une expression très spéciale et qui n'apparaît qu'une fois chez le prophète Daniel (Dn 7,13) dans un contexte qui en dit long.

De fait, la confusion s'est installée du côté grec, et plus encore du côté latin.

Du côté latin en effet, à la suite de St Augustin et surtout de l'augustinisme, on se mit à attribuer ce qui est dit de la Venue du Christ et de la « moisson », à l'œuvre actuelle de l'Eglise, de sorte que le Jugement lié à la manifestation du Christ ne signifie plus rien, sinon que tout le monde mourra alors : ainsi, le « jugement personnel » des défunts rejoindra et se fondra dans un « jugement général ». C'est confortablement rationnel. Sauf que c'est contraire au N-T (cf. parcours 4 et ce présent parcours).

Pour comprendre le contexte de la pensée des théologiens universitaires occidentaux, il fait se représenter la manière dont ils ont enseigné la géographie des lieux de l'Au-delà. Hormis le Ciel (qui ne se représente pas car c'est le lieu de Dieu), on a pour ainsi dire un édifice à trois étages plus un toit plat.

Au rez-de-chaussée (à moins que ce soit un sous-sol), on a l'Enfer des damnés, en bonne compagnie de Satan et de ses démons.

Au premier étage, on trouve les limbes des enfants morts sans le baptême et avant l'âge de sept ans ; ils sont dits ne pas souffrir des peines de l'Enfer, mais la proximité du sous-sol et de ses chaudières est quand même inquiétante (voir parcours 4).

Au second étage, les âmes des défunts pas saints mais sauvés quand même purgent une peine de purification, et ce lieu est donc appelé « purgatoire ».

Enfin, sur le toit, il n'y a plus personne, mais auparavant se trouvait là les limbes des Pères (*infernus sanctorum patrum*), qui fut vidé lors de l'ascension : ceux qui vivaient il y a des millénaires avant le Christ ont dû attendre jusqu'au 17 mai de l'an 30, mais ceux qui sont morts à partir de cette date ne doivent plus attendre du tout (cf. saint Thomas d'Aquin, *III Sent.*, dist. 22, q. 2, a. 1, solutio 2). Et au jour du Jugement, tout le monde sera sorti de cet immeuble appelé « *infernus* » pour être jugé, à l'image d'une seconde condamnation en appel. C'est formidable tout ce qu'on peut faire dire au N-T... et tout ce qu'on n'y a plus vu ni compris.

Comprendre la Révélation

Il est heureux que le futur Benoît XVI ait commencé à y mettre de l'ordre (CEC déjà cité) ; sans doute espérait-il un retour à l'étude de la Parole de Dieu – qui n'a pas eu lieu. Son appel de l'an 2000 (*Dominus Iesus*) est donc resté lettre morte, qui il invitait à « parcourir de nouvelles pistes d'investigation », en précisant : « La présente *Déclaration* intervient dans cette recherche pour rappeler... certains contenus doctrinaux essentiels, qui puissent aider la réflexion théologique à découvrir peu à peu des solutions conformes aux données de la foi et aptes à répondre aux défis de la culture contemporaine » (§3).